Les documents produits ou transmis à l'issue des différentes phases demeurent la pleine propriété de Céline DESRAME, Architecte. Le maître d'ouvrage est informé que les honoraires seront révisés pour tenir compte de toutes modifications du programme. L'architecte est assurée contre les conséquences pécuniaires de ses responsabilités professionnelles. Il est demandé au maître d'ouvrage de réaliser les étude de sol et de perméabilite au moment des divers phases d'étude. Une Domage Ouvrage pour cette construction est OBLIGATOIRE

REVETEMENT Sol (S), Mur (M), Plafond (P)

S0 Sol brut
S1 Sol béton ballast ou désactivé
S2 Carrelage grès cérame rectifié R11 40x60 + Plinthes logements
S3 Carrelage grès cérame rectifié R11 40x40 + Plinthes communs
S4 Caillebotis ou Deck en bois dur

M1 Mur ragréer
M2 Enduit plâtre + Peinture fongicide et hydrofuge
M3 Enduit plâtre + Carrelage murale

F1 Peinture de bipaste type IP4
F2 Bardage en hardie peinnés

P1 Plafond ragréage + peinture fongicide
P2 Plafond enduit + peinture fongicide et hydrofuge

TYPE DE CLOISONS

- 72mm Cloison hydrofuge et fongicide + rerfort de 72 mm
- 100mm Cloison hydrofuge et fongicide demontable
- 72mm Cloison hydrofuge et fongicide de 72 mm
- 50mm Doublement 50 mm

TYPE DE MURS

- Murs porpoings de 1900mm
- Voile de 2800mm

Ø 150cm
80cm x 130cm escalotte
80cm x 130cm
130cm x 170cm PMR
125cm x 220cm PMR

RESIDENCE "AZKENA"

Réalisation d'un collectif de 15 logements
4 rue de La République 97410 Saint Pierre

PHASE : **DCE**
Référence : **2022-12/39**
Date: **10/10/2023**

REALISATION D'UN COLLECTIF
Plan du R+3
1/50 ème

PRO 01-04

MAITRE D'OUVRAGE :

CRB PROMOTIONS IMMOBILIERES
Groupe Sabre
40, ruedu Suffren
97 410 Saint-Pierre

MAITRISE D'OEUVRE

ARCHITECTE :
SARL ADCA
Céline DESRAME
Rue Jean Chatel Les Bornes 97410 Le Tampon
Tél : 0692/ 73 22 15
adcarchitecte@gmail.com

MODIFICATIONS

Indice :	Designation :	Date :